



LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL

2, rue du Parmont – BP 70158
88200 REMIREMONT CEDEX
Tél : 03.29.62.04.84
Code UAI : 0881140L



Affaire suivie par :

Christelle GEORGEL

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques (D.D.F.P.T.)

Tél : 03.29.62.04.84

Courriel : christelle.georgel1@ac-nancy-metz.fr

Objet : Solde de la taxe d'apprentissage – Campagne 2023

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous allez devoir verser la taxe d'apprentissage à l'établissement de votre choix (*Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « La Liberté de Choisir son Avenir Professionnel »*).

La taxe d'apprentissage est fondamentale pour notre lycée, elle nous permet chaque jour de contribuer à l'amélioration des conditions d'étude, d'équipement et de travail de nos apprenants et apprentis, gages de la réussite et de l'insertion professionnelle.

En 2022 grâce à vous, le lycée a investi dans :

- » L'achat de matière d'œuvre des sections d'apprentissage
- » L'amélioration des infrastructures de la section hôtelière
- » L'acquisition d'équipement pour la section pierre

A partir de 2023, le versement du solde de la taxe d'apprentissage se fera auprès de l'URSSAF. Il n'existe plus de collecte directe des organismes de formation. Le Lycée Camille Claudel est habilité à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage pour nos trois formations :

- » Aux métiers de la pierre
- » Aux métiers du commerce
- » Aux métiers de l'hôtellerie restauration

Pour vous assurer que votre contribution nous soit bien attribuée, il est nécessaire de désigner et de flécher votre solde sur la **plateforme SOLTEA à partir du 25 mai 2023 avec notre code UAI 0881140L**.

➔ <https://www.net-entreprises.fr/solde-de-la-taxe-dapprentissage-en-dsn-et-le-service-soltea/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération la plus distinguée.

La Provisure,
Ghislaine CHAMARANDE-ALVES

